



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR
DU 28 décembre 2017**



1/ OUVERTURE DE SEANCE

MDA accueille les participants. Il vérifie que le quorum est atteint :

MEMBRES	PRESENTS	REPRESENTES	EXCUSES	ABSENTS
MICHEL DAUM	1			
BRIGITTE SCHLEIFER	1			
LIONEL LACAZE	1			
CHRISTOPHE BRIOLIN			1	
KAREN CAPIELLO	1			
JUAN-PEREZ CANTO	1			
VALERIE AMIARD			1	
VOLNY MOGET		1		
JEAN-PIERRE TROCHET	1			
GILLES VIGNE	1			
JEAN-PIERRE HINCK	1			
MATHIEU BRUGIERE			1	
MELISSA SIGNOR	1			
PAUL DURAND			1	
TOTAL	9	1	4	
INVITES	PRESENTS	REPRESENTES	EXCUSES	ABSENTS
JACQUES ROUAUD	1			
ELISABETH LARELLO	1			
BENOIT SIROUET	1			
TOTAL	3	0	0	
INVITES	PRESENTS	REPRESENTES	EXCUSES	ABSENTS
OLIVIER MORET	1			
BASTIEN EL GHOZZI	1			
TOTAL	2			

VOTANTS : 10 – ouverture à 14h00

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

1/ Situation fédérale et débat après l'AG du 9 décembre

Après l'AG du 9 décembre qui a vu la démission de M.Frank Lacuisse trésorier de la fédération, Mme Elisabeth Larello, en tant que première suppléante, intègre le CODIR.

VOTANTS : 11

M. Jean Pierre Trochet demande que les débats se déroulent sans la présence du DAF.

M.Bastien El GHOZZI quitte le Codir

Une discussion sur la situation fédérale et le positionnement de certaines ligues a lieu.

Il est abordé certains points de fonctionnement et de communication.

Michel Daum annonce qu'il démissionne et rendra et clôturera les fonctions de président début janvier.

Il quitte le Codir.

VOTANTS : 10

Après le départ officiel de MDA, conformément aux statuts, Mme Brigitte Schleifer prend le poste de présidente par intérim. Elle nomme JPT au poste de trésorier par intérim jusqu'au prochain CODIR en date du 12 janvier 2018. Elle désignera dès que possible un secrétaire général par intérim. Jacques Rouaud, en tant que premier suppléant, intégrera le CODIR.



2/ Divers

Suite aux échanges lors de l'AG, le Codir prend les résolutions suivantes :

- Le budget prévisionnel 2018/2019 sera reformulé et précisé au plus tard pour fin février.
- Le CODIR décide de répondre favorablement à la demande des présidents de ligues et leurs demandent de communiquer le nom d'un représentant qui sera invité aux CODIR. Il est également demandé à ce qu'un suppléant soit nommé en cas de besoin.
- Un audit financier et un audit social de la fédération devront être réalisés.

Il n'y a aucune incidence sur le fonctionnement des commissions, elles sont reconduites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Brigitte SCHLEIFER

**Secrétaire Générale de la FFFA
Présidente par intérim de la FFFA**